

Guéret, le 17 avril 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Permettre un répit

Lors de la Commission Permanente du mois d'avril, réunie vendredi dernier, les élus du Département ont examiné plusieurs dossiers.

Face aux aléas de la vie, le Conseil départemental crée et améliore des dispositifs permettant de prendre un répit, de prendre du temps pour les autres, pour soi...

Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, le Conseil départemental facilite aujourd'hui le droit au répit des proches aidants avec une meilleure participation financière que ce soit pour des accueils de jour ou en cas d'hospitalisation.

Un moment de répit dont on peut avoir besoin même lorsque l'on est en activité.

Ainsi, dans le secteur agricole, le Département accompagne l'action du service de remplacement à hauteur de 18 000 € en 2018. Il s'agit de prendre en charge une partie du coût de salariat temporaire afin de permettre aux chefs d'exploitation de faire face à des contraintes (maladies, accidents...) ou à des besoins (formations...)....de s'octroyer un répit...

Toujours dans le domaine agricole, le Conseil départemental et la MSA proposent un dispositif d'action sociale spécifique aux exploitants agricoles les plus fragilisés. C'est un accompagnement global et personnalisé qui est proposé. Ce dernier permet d'apporter des réponses aux formes variées, aux difficultés rencontrées que ce soit en matière de logement, de santé, d'insertion sociale ou professionnelle...

Un dispositif intégré au Pacte Territorial d'Insertion, piloté par le Département et qui déploie, plus largement, avec l'ensemble de ses partenaires, des actions d'insertion afin de faciliter la garde d'enfants, le passage du permis de conduire, les chantiers d'insertion par l'activité économique, les formations aux métiers du numérique...

Pour ce programme, le Conseil départemental a mobilisé près d'1,6 M€ en 2017 afin de favoriser l'inclusion sociale, professionnelle et numérique qu'il s'agira bientôt d'intégrer dans des démarches d'expérimentation et d'innovation.

Des process souhaités et qui ont motivé la participation du Département à la candidature « Happi Montana », portée par l'Association Macéo, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ».

Parmi les 120 candidatures, « Happi Montana » a été retenu dans les 20 lauréats. Notre département a initié deux projets « La santé par la nature », sur le site de l'étang des Landes, et « Favoriser l'innovation par les usages dans des projets de collectivités ».

Pour ce dernier, il s'agira de travailler avec les usagers à tous les aspects des « services rendus », telle la démarche engagée par notre Unité Territoriale d'Action Sociale de Bourganeuf qui mène une réflexion sur l'image et la connaissance des missions du Département dans le domaine social.